



Académie de LILLE

PLP le 4 juillet CPE le 24 juin Certifié 5 juillet 2019

Nom :

Prénom

Date de naissance : ... / ... /

Adresse personnelle

.....

.....

Mail :

Etablissement :

.....

.....

Echelon

Date de passage : ... / ... /

Vos commissaires paritaires Action&Démocratie

Stéphane Avril, Mélika Dierendonck, Julie Kielbasiewicz, Franck Lyoen, Laurence Potier Muriel Vandeville, Sylvie Vinsard, Farid Yahiaoui

Merci de compléter et de l'envoyer accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse à :

Action et Démocratie LILLE 48 Rue Gabriel Fauré 59130 Lambersart

ou par mail ad.acilille@gmail.com sylvie.vinsard@gmail.com

Avancement de Grade à la classe exceptionnelle

Promotion du 1er septembre 2019

Calcul du barème

1. Vous êtes éligible au titre du 1er vivier entre le 3ème et le 6ème échelon au 31.08.2019

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

Merci de nous transmettre votre fiche de candidature qui a été validée entre le 29 avril et le 17 mai 2019

2. Vous êtes éligible au titre du 2ème vivier donc au 6ème échelon

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

3. Vous êtes éligible au titre du 1er et du 2ème vivier donc au 6ème échelon

Echelon hors classe:.....

Barème de l'échelon.....

Note/48

Dans le cadre du 1er vivier, merci de nous transmettre votre fiche de candidature qui a été validée entre le 29 avril et le 17 mai 2019

4. Avis d'experts commun pour les 1er et 2nd vivier qui sera transformé en avis barémé

Avis littéral du chef d'établissement

Avis littéral des inspecteurs



Action et Démocratie 1er syndicat des PLP

Accès à la classe exceptionnelle: PLP, CPE et Certifiés

Voir le BO n°17 du 25 avril 2019

1 Points échelons au 31.08.2019

Table with 12 columns: Echelons, 3ème, 3ème, 3ème, 4ème, 4ème, 4ème, 4ème, 5ème, 5ème, 5ème, 5ème. Rows: Durée, Barème.

Table with 6 columns: Echelons, 6ème, 6ème, 6ème, 6ème, 6ème. Rows: Durée, Barème.

2. Avis d'Experts (saisis entre le et le 30 mai 2019) : non barémé qui seront transformés en avis barémé lors d'une commission

Lu dans la circulaire rectorale :

- Les appréciations défavorables devront être motivées et expliquées aux intéressés
Il est fortement recommandé au chef d'établissement de rencontrer l'agent promouvable afin de l'informer de son avis
En cas d'interrogation sur l'avis émis par l'inspecteur, l'agent pourra se rapprocher de celui-ci

Table with 5 columns: Appréciation du Recteur, Excellent, Très satisfaisant, Satisfaisant, Insuffisant. Rows: % Vivier 1, % Vivier 2, Barème.

Période de consultation des avis sur i-prof à partir du 13 juin 2019

Le barème final sera constitué de la somme du barème de l'échelon et de l'appréciation du Recteur soit un barème maxi de 188 pts et un barème mini de 3 pts.

Nos interrogations comment un collègue à la hors classe, qui a du franchir les barrières des avis défavorables à la hors classe peut il devenir insatisfaisant ?

Dans le cadre du % d'avis excellent pour le 2ème vivier, ne revient on pas à la promotion des 5% au titre du Recteur que nous avons décrié lors de la hors classe ?

Comme nous l'avions annoncé il y aura peu d'élus .Une fois de plus on nous fait croire au miroir aux alouettes dans le cadre du PPCR.